

Réunion Du Conseil Municipal de la commune

D'USSON EN FOREZ

Séance du lundi 28 août 2023 à 20 heures 30

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT –Mr GALLON Maurice - RIVAL Nelly - Mr DELORME Daniel - MAILLET-BERT Pascale –~~CHATAING Patrick - BONNEVAUX Vincent –PITAVY Agnès~~ – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëtitia – JOUMARD-DESALCES Sandrine - PAULET Nadine – MAURICE Marin- ~~BOUREILLE Cédric~~

Absent excusé : Absent avec pouvoir : BOUREILLE Cédric à BEAL Hervé –CHATAING Patrick - BONNEVAUX Vincent à GALLON Maurice - PITAVY Agnès à SIBAUD BUSSAC Laëtitia

Secrétaire : Josette FOLLEAT

1 - Approbation compte rendu réunion du 7 Août 2023

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 7 août 2023. Après délibération et à la majorité, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 07 août 2023.

2 – Participation comité des fêtes repas des Anciens

Monsieur le maire fait savoir à l'assemblée que le comité des fêtes se propose de reverser à la commune le montant du bénéfice de la vente de la soupe aux choux. Après délibération, le conseil accepte la participation du comité des fêtes pour un montant de 1 028 € au profit du repas des anciens et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

3 – SUBVENTION « Coccinelles »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'association « les Coccinelles » qui souhaite se doter d'une nouvelle barre et d'un tapis pour un montant de 3 448 €. Il propose une aide de 624 €. Après délibération et à l'unanimité, le conseil, accepte de verser une subvention de 624€ et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

4 - BASCULE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la CUMA souhaite installer une bascule sur le nouveau site des Terrasses. Cet équipement remplacerait l'ancienne bascule de l'avenue de la Gare qui ne répond plus aux besoins et est difficilement accessible. La CUMA a sollicité une

aide de la commune. Le maire propose la prise en charge de l'équipement pour un montant de 11 666.67 € HT. La commune resterait propriétaire de l'équipement qui sera mis à disposition des utilisateurs. Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte le financement de la bascule, approuve la convention avec la CUMA et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

5- TERRAIN DE FOOT D'APINAC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société sportive ussonnaise utilise le terrain de foot d'Apinac pour des entrainements. Il convient de renouveler la convention signée en 2016 avec la mairie d'APINAC dans les mêmes conditions, à savoir prise en charge de l'électricité, la consommation d'eau et nettoyage des locaux à raison d'une heure par semaine. La commune assurera la tonte à raison de 4 passages par an.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte le renouvellement de la convention avec la mairie d'APINAC et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

6 – BUDGET M 57 – décision modificative n° 2

Monsieur le Maire propose au conseil les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	
INVESTISSEMENTS				
D-2181-20231 : bascule	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182-202312 : débrousailluse	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 21 : immobilisation corporelle	1 900.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-202207 : pôle boxe rénovation énergétique	0.00 €	10000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-202304 : programme voirie rurale 2023	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-202309 : centre technique	13 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 23 : Immobilisations en cours	22 100.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total investissement	24 000.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total général	0.00 €		0.00 €	

Après délibération le conseil, à l'unanimité accepte les virements de crédits dans les termes présentés et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire